

LE SNFOCOS, DEUXIÈME SYNDICAT D'AGENTS DE DIRECTION, VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES BIEN MÉRITÉES

Après une année encore plus difficile que d'habitude, du fait de l'épidémie, les Agents de Direction de l'Institution ont droit à un bon repos estival.

En effet, présents, physiquement ou en télétravail, dans les organismes pour assurer la continuité de service et le pilotage des objectifs, ils ont su s'adapter pour garantir une grande performance, pourtant déstabilisée par les contraintes diverses : budgétaires, législatives, sanitaires.

Les Agents de Direction sont donc au cœur de notre Institution, ils le montrent quotidiennement : l'UCANSS doit le reconnaître en ouvrant sans tarder la légitime et indispensable négociation conventionnelle autour de la classification et différents éléments de rémunérations !

Les Pouvoirs publics, et les Caisses nationales, doivent de leur côté répondre aux aspirations légitimes de carrière en accompagnant les Agents de Direction dans leur souhait de prendre des responsabilités croissantes !

Le SNFOCOS pour sa part a toujours été présent, dans les négociations passées, les concertations présentes, au travers de ses réflexions et propositions que vous trouverez dans [les Lettres de la Michodière](#), notamment dans les spéciales ADD.

Moteur traditionnel des dispositifs conventionnels spécifiques aux Agents de Direction, **le SNFOCOS a été également aux manettes** tout récemment pour obtenir un accord novateur en matière d'Aide aux aidants,

notamment pour la prise en compte de la catégorie essentielle des personnes aidées en « GIR 4 », accord concernant tous les personnels du Régime général, dont bien sûr les Agents de Direction.

Ce travail constant et historique, vous l'avez reconnu et soutenu en plaçant le SNFOCOS en deuxième position des syndicats d'Agents de Direction, suite à l'élection à la CPNI de novembre dernier.

C'est ainsi que la Direction générale du travail a attribué, au travers de son projet d'arrêté, au SNFOCOS une représentativité de 19,11%, ce qui en fait le deuxième syndicat d'Agents de Direction !

Et soyez certain(e)s que le SNFOCOS poursuivra sans relâche son action de défense et de promotion des intérêts des Agents de Direction !

Comptez sur nous, bonnes vacances à toutes et à tous !

SOMMAIRE

Page 1 :

Le SNFOCOS, 2^{ème} syndicat d'ADD, vous souhaite de bonnes vacances bien méritées

Page 2 : Formation professionnelle

Désignation de la filière professionnelle

Pages 3 et 4 :

Mobilisation de la Branche Famille du 29 juin 2021

Compte rendu SNFOCOS 13

Page 5 : Edito d'Yves Veyrier du 7 juillet 2021

Congés et devoirs de vacances syndicaux

Page 6 : Communiqué de presse FO du 1^{er} juillet 2021

Pour les droits et la justice sociale

Pages 7 et 8 :

Circulaire confédérale du Secteur de l'Emploi et des Retraites

Lancement de la négociation AGIRC ARRCO

Page 8 : Agenda





FORMATION PROFESSIONNELLE

DÉSIGNATION DE LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE

La loi du 5 septembre 2018 dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié l'organisation de la formation professionnelle, notamment en instituant des opérateurs de compétence (OPCO) à la place des OPCA.

Par accord du 4 décembre 2018, le régime général avait choisi de rejoindre la filière cohésion sociale, notamment dans l'optique de continuer l'aventure avec UNIFORMATION.

Cet accord à durée déterminée touchant à son terme, une RPN s'est tenue le 6 juillet 2021 afin d'examiner la pertinence de ce rattachement et d'envisager un renouvellement de l'adhésion à la filière et à l'OPCO susmentionnés.

D'emblée, le SNFOCOS a interpellé la Direction de la formation professionnelle : pourquoi ne pas avoir interrogé le personnel à l'occasion de l'enquête de satisfaction relative à l'offre de service rendu ?

La réponse apportée a démontré, une fois de plus, la différence d'approche entre le SNFOCOS et la Direction de la formation professionnelle.

Cette dernière retient une vision restrictive : la loi dispose que l'OPCO accompagne les branches et les employeurs, pas les salariés. Et d'ajouter que les salariés se tournent vers d'autres intervenants (les opérateurs divers).

Pour le SNFOCOS, la vision est plus large et doit inclure les salariés. D'abord, UNIFORMATION propose un espace à destination des salariés sur son site. Toutefois, alors que 3 années se sont écoulées, cet espace est peu alimenté et il est important que le Régime Général pousse UNIFORMATION à en faire davantage.

Ensuite, et surtout, la loi (avec laquelle il faut composer, tout en maintenant nos critiques exposées précédemment) est dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », pas « pour la

liberté pour l'employeur de choisir l'avenir professionnel de ses salariés ». Le législateur a voulu que les salariés soient acteurs de leur avenir et l'employeur doit le prendre en compte au titre de ses obligations légales en matière de formation professionnelle.

En effet, deux obligations fortes pèsent sur les employeurs qui, trop souvent (et pas uniquement à la Sécurité sociale d'ailleurs), l'oublient :

- **Assurer l'adaptation des salariés** à leur poste de travail, c'est-à-dire permettre aux salariés d'acquérir les compétences nécessaires à la tenue du poste de travail. L'essor des licenciements pour insuffisance professionnelle au régime général démontre que cette obligation fait cruellement défaut ;
- **Veiller au maintien de la capacité des salariés à occuper un emploi** au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. Cette responsabilité a été forgée par la jurisprudence qui a reconnu à plusieurs reprises que l'obligation d'assurer l'employabilité s'impose à l'employeur (*Cass. soc., 2 mars 2010, n° 09-40.914 ; 28 sept. 2011, n° 09-43.339*) de manière extensive : il est tenu de maintenir la capacité de ses salariés à occuper un emploi même lorsque leur poste de travail ne l'exige pas et cette obligation ne se limite pas au périmètre de l'entreprise ou de la branche.

Ceci étant dit, il a été convenu durant cette réunion de renouveler l'adhésion à la filière de la cohésion sociale et à son OPCO UNIFORMATION, pour une durée déterminée de 4 ans ponctuée d'un bilan d'étape et d'un bilan avant la fin de l'accord.

Comme en 2018, ce choix s'impose « comme une évidence » (pour ne pas dire comme un choix par défaut) car cette filière regroupe les branches de protection sociale (la mutualité et l'AGIRC ARRCO par exemple) autour de valeurs proches. Cette fidélité à UNIFORMATION permettra en outre de capitaliser sur les efforts de process (les circuits mis en place entre les organismes et UNIFORMATION).

Chafik EL AOUGRI, Secrétaire national en charge de la formation professionnelle



MOBILISATION DE LA BRANCHE FAMILLE DU 29 JUIN 2021

COMPTE RENDU SNFOCOS 13

Plus d'une centaine d'agents de CAF parisiennes et de province se sont rassemblés devant le Ministère de la Santé ce 29 juin, aux côtés de l'ensemble des Fédérations syndicales de la Sécurité Sociale et dans le contexte de l'appel à la grève lancée par ces dernières.

Ils étaient là pour exiger notamment la satisfaction immédiate des revendications contenues dans la plateforme commune :

- **L'augmentation de la valeur du point.**
- **l'arrêt immédiat des suppressions de postes,**
- **des embauches massives en CDI et la titularisation des CDD,**
- **Un système informatique fiable qui ne soit pas source d'erreur avec l'internalisation au niveau de la CNAF des différentes missions informatiques,**

Une délégation, composée d'un représentant par organisation syndicale a été reçue par la Conseillère Protection Sociale du Ministre Olivier VERAN.

Au cours de cet entretien, la **FEC FO et le SNFOCOS** ont fait l'état de la situation particulièrement intenable à laquelle sont confrontés les collègues des CAF depuis la mise en place de la réforme logement et insisté sur l'urgence absolue d'y mettre un terme.

Refusant de prendre en compte cette nécessité, le Ministère renvoie à un avenir incertain, la résolution de ces questions. La réalité, c'est qu'il se moque du personnel ! Pour Force Ouvrière, cette réforme qui place le personnel face aux allocataires doit être suspendue.

Sur les suppressions de postes et les embauches en CDI

La Conseillère du Ministre renvoie ce sujet à la négociation de la prochaine COG ! Comme si les COG élaborées par le Ministère n'avaient pas pour seule finalité réelle que de détruire les emplois par milliers ! Pour FO, bien-sûr, c'est tout de suite, c'est maintenant, qu'il faut en finir avec les suppressions de postes qui ont déjà fait tant de dégâts dans les CAF, bien avant la mise en place de la réforme !

Sur le système informatique

Le Ministère explique qu'une discussion aura lieu très prochainement sur le sujet avec ... le Directeur Général de la CNAF pour permettre d'analyser les rythmes auxquels les difficultés pourront être réglées. On en rirait si cela n'était pas aussi pathétique ! De qui se préoccupe le Ministère depuis six mois ?

Comment cette réponse pourrait-elle satisfaire le personnel des CAF qui n'en peut plus ?

Sur les salaires

La conseillère du Ministre renvoie aux contraintes budgétaires et à « l'échec » des négociations sur la classification. Cette classification, voulue par l'UCANSS, c'était l'individualisation à outrance des rémunérations et justement ce que le personnel ne voulait pas ! C'est bien la raison pour laquelle FO et le SNFOCOS y ont fait opposition. Tout le

personnel a besoin de voir son salaire augmenter de manière significative et le seul moyen d'y parvenir, c'est bel et bien d'augmenter la valeur du point !

Sur la réforme des Aides au Logement

La conseillère du Ministre explique que la réforme des Aides au Logement « apportera des

avantages » et qu'il y a simplement des « effets transitoires qui sont délétères ».

Face à ce cynisme honteux, à la légèreté avec laquelle le Gouvernement répond sur ces graves questions, Force Ouvrière a donné son point de vue :

Cette réforme est une régression qui organise la baisse ou supprime purement et simplement les allocations pour près d'un allocataire sur deux. Les

agents qui traitent leurs dossiers et les reçoivent sont en première ligne face à l'exaspération et la colère qu'eux-mêmes ressentent vis-à-vis des effets de cette réforme.

Les « effets transitoires » dont parle le Ministère durent depuis le 1er janvier, ils sont en réalité un cataclysme et aucune garantie n'est donnée quant à la résolution des problèmes qui se posent.

Puisque le Gouvernement est incapable de prendre les mesures immédiates pour résoudre les bugs dont il reconnaît lui-même l'existence, l'urgence commande d'ajourner sans délai cette réforme qui, de surcroît, n'a été mise en place que pour réaliser des économies budgétaires sur le dos des allocataires.

IL FAUT QUE CETTE SITUATION CESSE IMMÉDIATEMENT !

Plus que jamais, discutons, rassemblons-nous, construisons le rapport de force !

Nous n'avons pas encore connaissance de tous les chiffres de grévistes, mais nous savons déjà qu'ils auront été importants dans certains organismes (exemples : CAF du Doubs 32,41 %, CAF de Mayenne 45,36 %, CAF du Maine-et-Loire 49,05 %, CAF d'Annecy 61,27 %).

Il est évident que la détermination des collègues est grande pour voir aboutir leurs revendications. Face à cela, les réponses du Gouvernement sont totalement inacceptables !

La Section Fédérale Force Ouvrière propose à ses syndicats de contribuer partout à développer la discussion avec les collègues autour du compte-rendu de la délégation au Ministère, de partout chercher à les réunir pour échanger sur les initiatives ; et de le faire en favorisant l'unité syndicale autour des revendications, partout où cela est possible.

Nous le savons, c'est bien la construction du rapport de force du personnel, s'appuyant sur les organisations syndicales qui permettra de débloquer la situation.

**Conformément aux dispositions de l'art. L.521-3 du code du travail,
Nous vous informons que le SNFOCOS CAF13 va déposer un nouveau :**

**PRÉAVIS DE GRÈVE LE JOUR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE :
le 2 septembre 2021
pour les cadres et les agents.
(24 h, la demi-journée ou 55 minutes)**



L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter



C.F. BLANC

CONGÉS ET DEVOIRS DE VACANCES SYNDICAUX

La période des congés démarre, mais nous étions encore, le 6 juillet, reçus à l'Élysée par le président de la République, accompagné du Premier ministre, de la ministre du Travail et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Cette réunion avait pour objet initial un échange sur la situation sanitaire, économique et sociale.

Avec une question qui a fait intrusion récemment : celle de la vaccination obligatoire en lien avec le risque d'une quatrième vague liée au variant Delta. Constants dans notre attitude, nous avons dit qu'il ne nous revenait pas de nous substituer aux pouvoirs publics en la matière. Les prescriptions d'ordre public en matière de santé relèvent de la responsabilité

du gouvernement, comme elles l'ont toujours été, y compris pour les autres vaccins. Ce qui nous importe est que les mesures nécessaires à une protection la plus efficace de la santé soient mises en œuvre. C'était vrai pour les masques, le gel, c'est vrai pour le vaccin qui est aujourd'hui, à l'évidence, le moyen de se protéger individuellement et collectivement. Il faut informer – notamment les publics les plus difficiles d'accès, éloignés des centres de vaccination, en situation de précarité –, expliquer et rassurer. Il faut créer un environnement favorable

en facilitant la vaccination sur le temps de travail pour les salariés, en ne leur opposant pas la journée de carence en cas d'arrêt maladie lié aux effets secondaires.

D'une manière plus générale, nous avons mis l'accent sur la protection des emplois et sur les salaires : rappelant la nécessité de mettre fin aux emplois confinés aux bas salaires, au temps partiel, aux contrats courts, que subissent plus souvent les femmes; mettant l'accent sur les processus

Réviser nos moyens d'agir pour préserver et améliorer le sort des salariés, des jeunes, des retraités et des demandeurs d'emploi.

d'externalisation de nombreux services aux entreprises (accueil, sécurité, nettoyage-propreté...) et le recours à la sous-traitance en cascade, générateur d'insécurité socio-économique, au gré des renouvellements d'appels d'offre, et l'enfermement des salariés des prestataires sans perspective d'évolution professionnelle; rappelant l'impératif de lutter contre la financiarisation de l'économie déconnectée de l'économie réelle, et d'une évaluation sérieuse des aides publiques aux entreprises, qui devraient être systématiquement soumises à conditions et contrôlées.

Quand le ministre de l'Économie table sur l'épargne des ménages, il conforte de notre point de vue qu'augmenter les salaires ne s'oppose pas à l'emploi, sous réserve que dans le même temps on lutte effectivement contre les délocalisations et le moins-disant salarial et social.

Nous avons aussi mis l'accent sur le rôle des services publics quant à la lutte contre les inégalités et qu'il ne pouvait être compris que se poursuivent des fermetures de lits à l'hôpital, de classes dans les écoles, de bureaux de poste, de services aux finances et dans les services de l'État.

Enfin, et bien sûr, puisque tournait depuis plusieurs jours le sujet des retraites, quand le président nous a dit que de son point de vue la question n'était pas tant « faut-il réformer? », mais « quand et comment? », nous avons répondu qu'en ce qui nous concerne, nous contestons

le bien-fondé même d'une réforme du système actuel des retraites, *a fortiori* pour en reculer l'âge sous quelque forme que ce soit. Tous ces jours derniers nous avons eu à expliquer que la priorité est celle de l'emploi et des salaires.

À FO, nos devoirs de vacances ne seront pas de mettre à bas le système des retraites, mais bien de réviser nos moyens d'agir si besoin contre toute tentative éventuelle en ce sens et en tout cas pour préserver et améliorer le sort des salariés, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes, retraités et demandeurs d'emploi!



COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO DU 1^{er} JUILLET 2021

POUR LES DROITS ET LA JUSTICE SOCIALE

Les organisations syndicales réunies le 1^{er} juillet affirment que la solution à la crise sanitaire et la reprise d'activité ne peut se faire sans les travailleurs et travailleuses du public et du privé.

La situation sanitaire ne peut et ne doit pas être utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié.es dans tous les domaines : emplois, conditions et temps de travail, salaires, sécurité sociale, retraites et assurance chômage en particulier.

Le quoi qu'il en coûte d'hier ne sera pas demain le quoi qu'il en coûte pour les travailleuses, les travailleurs, les jeunes et les retraité.es qui n'ont pas à payer la facture sous quelques formes que ce soit.

Conditionner des aides publiques selon des normes sociales et environnementales doivent permettre de préserver et créer de nouveaux emplois.

L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :

- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous, l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- Des augmentations de salaire, pensions et minimas sociaux ;
- L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et garanties collectives ;
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés.

L'enjeu climatique environnemental est majeur. La nécessaire transition écologique ne peut se faire qu'en préservant l'emploi et les droits des salarié.es.

Les syndicats vont organiser et préparer des assemblées générales et des réunions syndicales afin de préparer la mobilisation.

Les organisations syndicales affirment leur détermination et entendent lancer un avertissement au gouvernement et au patronat.

Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation interprofessionnelle la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des travailleurs et travailleuses, des jeunes et des retraité.es qui se battent et agissent justement pour leurs droits et la justice sociale.

D'ores et déjà, elles décident de réunir une intersyndicale le 30 août.



Circulaire confédérale

Secteur de l'Emploi et des Retraites

Numéro 121-2021

Réf. : YV/MB/LB

Paris, le 2 juillet 2021

LANCEMENT DE LA NEGOCIATION AGIRC-ARRCO

Chères et chers camarades,

Objet

La première séance paritaire de la négociation AGIRC-ARRCO, organisée par le MEDEF, s'est tenue le 21 juin dernier par visioconférence.

Pourquoi

Le patronat entend profiter des pertes de recettes exceptionnelles engendrées par la crise COVID 19 et le recours massif à l'activité partielle pour prétexter un déficit incontrôlable et attaquer le niveau des pensions.

Principaux points

La délégation Force-Ouvrière, composée de Michel Beaugas, Phillipe Pihet, Jean-Yves Sabot et Lola Boucard, a fait entendre son opposition totale à une baisse du niveau de vie des retraités, qui, contrairement à ce qu'a soutenu le MEDEF, ont également été sévèrement touchés par la crise.

FO a rappelé que la fédération AGIRC-ARRCO avait fait preuve d'une très bonne gestion de ses réserves malgré une crise économique sans précédent, continuant donc à verser les pensions sans interruption, et cela sans avoir besoin d'emprunter. La solidité financière du régime ne peut donc pas être mise en cause. Pour rappel, après le retour à une situation excédentaire du régime en 2019, l'AGIRC-ARRCO enregistre un résultat global de ses comptes en déficit de -4,8 milliards d'euros pour l'année 2020. Dans un communiqué de presse du 16 avril 2021, la caisse de retraite complémentaire se félicite des mesures de pilotage des partenaires sociaux, qui ont conduit le régime à une situation excédentaire en 2019 (+200 millions d'euros), et qui lui ont permis de gérer efficacement ses réserves pendant la crise.

De plus, les prévisions concernant l'impact de la crise sont instables – les négociations actuelles se basent sur la projection de 3 scénarios différents ! Dans de nombreux domaines, ces prévisions sont revues de manière plus optimiste que prévu. Ainsi, le déficit de l'Agirc-Arrco a été revu à la baisse, et l'Unedic prévoit-t-elle la création de 127 000 emplois au lieu de la suppression de 200 000 annoncée préalablement. Dans ce contexte, FO a maintenu qu'il n'était pas question de prendre des décisions dans l'urgence et sans visibilité sur le court, moyen ou long terme.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00

<http://www.force-ouvriere.fr>

FO // Circulaire confédérale //

Le pilotage du régime par le niveau des réserves a été conçu expressément pour traverser les crises comme celles que nous vivons actuellement, et non pas pour servir de justification à une baisse des pensions ou un allongement de la durée de cotisation. FO restera intransigeante sur le sujet.

FO et d'autres organisations syndicales se sont également opposées à la temporalité de l'urgence imposée par le patronat. Les dates pour les prochaines rencontres ne sont donc pas encore fixées.

Amitiés syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

AGENDA

13 juillet 2021 :
Séance de signature des accords relatifs à l'aide aux aidants salariés et au système différentiel

RPN Complémentaire Santé

Du 4 au 7 octobre 2021 :
Congrès du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL 



SNFOCOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Les cadres au cœur de la sécurité sociale